

Toosla annonce le succès de sa levée de fonds de 3,6M€ pour financer son développement

- Augmentation de capital de 3,6 M€ souscrite par des investisseurs institutionnels et des particuliers (via la plateforme PrimaryBid)
- Taux de sursouscription de 121% de l'offre indicative

10 mars 2023 – Toosla (code ISIN : FR00140062B9 – code mnémonique : ALTOO), acteur digital de la location de voiture de courte durée, annonce le succès de son opération d'augmentation de capital s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l' « **Opération** »).

Éric Poncin, Président directeur général de Toosla, déclare :

« Toosla clôture avec succès son augmentation de capital. Je suis très heureux du soutien continu de nos actionnaires existant et me réjouis d'en accueillir de nouveaux dans l'aventure Toosla. Je remercie chaleureusement tous les investisseurs, particuliers comme institutionnels, qui ont pris part à cette opération et les partenaires qui ont, par leur engagement à nos côtés et leur professionnalisme, contribué à la réussite de cette opération. Toosla dispose aujourd'hui d'une structure financière renforcée, qui lui permettra de déployer avec sérénité son plan de développement. Avec ce renfort, nous avons toutes les cartes en main pour réaliser cette année encore une très belle croissance. »

Modalités de l'opération

La demande globale s'est élevée à 3,6 M€, provenant à 86% de la part d'investisseurs institutionnels et 14% de la part de particuliers via la plateforme PrimaryBid, soit un taux de sursouscription de 121% du montant de l'offre indicative.

L'Opération, d'un montant total, prime d'émission incluse, de 3,6 M€, a été réalisée par émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 1 549 459 actions nouvelles ordinaires, représentant 26,6% du capital existant de la Société avant l'Opération, dans le cadre :

- d'une augmentation de capital par émission de 1 330 636 actions nouvelles ordinaires d'un montant (prime d'émission incluse) de 3,1 M€, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société) (conformément à la 7^e résolution de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022) (l' « **Offre Réserve** ») ;
- d'une augmentation de capital par voie d'offre au public d'actions nouvelles destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, d'un montant (prime d'émission incluse) de 0,5 M€, par émission de 218 823 actions nouvelles (conformément à la 21^e résolution de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2021) (l' « **Offre PrimaryBid** »).

Les actions nouvelles, représentant environ 26,6% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Opération et 21,0% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de l'Opération, ont été émises hier soir par décisions du Président directeur général de la Société agissant sur délégation du conseil d'administration de la Société.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 2,35€ par action, représentant une décote de 9,27% par rapport au cours de clôture de l'action Toosla au 9 mars 2023 (2,59€) et de 9,41% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action Toosla des 5 dernières séances de bourse sur Euronext Growth précédant sa fixation (i.e. du 3 au 9 mars 2023 inclus) conformément aux modalités de fixation du prix fixées dans la 7^e résolution de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022 et de la 21^e résolution de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Opération interviendra le mardi 14 mars 2023 et leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth sous le code ISIN FR00140062B9 ALTOO (code mnémonique : ALTOO) interviendra le mercredi 15 mars 2023. Elles seront assimilées aux actions existantes dès leur émission et conféreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

En application de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Opération n'a pas donné et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

Engagement d'abstention

La Société a pris un engagement d'abstention de 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Opération, sous réserves d'exceptions usuelles. Par ailleurs, il n'y a pas d'engagement de conservation des actionnaires de la Société.

Incidence de l'opération sur l'actionnariat

Le capital social de Toosla sera composé de 7 368 193 actions à l'issue du règlement-livraison.

À la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat (sur une base non diluée) avant et après la réalisation de l'Opération est la suivante :

	Avant opération (base non diluée)		Après l'opération (base non diluée)	
	Nombre d'actions et droits de vote	%	Nombre d'actions et droits de vote	%
Eric Poncin	1.378.607	23,69	1.378.607	18,7%
Jean-François Boucher	675.047	11,60	675.047	9,2%
Guillaume Hemmerlé	244.743	4,21	244.743	3,3%
Bertrand Gruyelle	213.560	3,67	213.560	2,9%
TBA	245.428	4,22	245.428	3,3%
Cap Toosla	457.880	7,87	457.880	6,2%
Vatel Capital	577.192	9,92	1.853.787	25,2%
Public (hors Vatel Capital)	2.026.277	34,82	2.299.141	31,2%
Total	5.818.734	100,00	7.368.193	100,0%

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Opération sera portée à 0,79% à l'issue des opérations de règlement-livraison.

Partenaires financiers

Invest Securities est intervenu en qualité de Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre sur ce Placement Privé, le cabinet Lexelians en qualité de Conseil juridique et ACTUS finance & communication en qualité de Conseil en communication financière.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont pu souscrire uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid (www.primarybid.fr).

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, sont exposés au paragraphe 1.6 du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société, incluant le rapport de gestion du Groupe, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2021, disponible sur le site internet de la Société (<https://www.toosla-bourse.com/informations-financieres/rapports-financiers>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Opération suivants :

- le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Opération ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir une incidence défavorable sur le cours de l'action de la Société ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Son objectif : lever tous les « irritants » du secteur grâce à son modèle sans agence et son application. Il offre une expérience client entièrement digitale, aux procédures simplifiées et sécurisées. Sa promesse client se distingue par un modèle de voiture et d'options garantis, une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) et une mise à disposition libre-service sans attente du véhicule.

Toosla propose une flotte de plus de 500 véhicules sur 14 stations à Paris, à Neuilly-sur-Seine, à Vincennes et – depuis mai 2021 – à Madrid. En 2022, la Société a réalisé une croissance de près de 90% et a enregistré un chiffre d'affaires de 7,7 millions d'euros.

Toosla est coté sur Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR00140062B9 – code mnémonique : ALTOO).



Retrouvez toute l'information financière de Toosla sur :

www.toosla-bourse.com

Contacts

Toosla – Relations Investisseurs
Margaux Rouillard
toosla@actus.fr - 01 53 67 36 32

Toosla – Relations Presse
Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr - 01 53 67 36 35

 L'application qui réenchante la location de voiture

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Toosla dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Toosla d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Toosla ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société Toosla n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. Toosla n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmises (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Toosla ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Toosla. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Toosla ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.